

LE SÉNAT

Le mardi 9 juin 1987

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

L'AGENCE DES PERSPECTIVES DE L'ATLANTIQUE

DÉCLARATION DU MINISTRE

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je tiens à signaler officiellement au Sénat que depuis notre dernière rencontre, le premier ministre m'a confié d'autres responsabilités au sein du gouvernement. J'ai été nommé ministre responsable de l'Agence des perspectives de l'Atlantique, que nous nous proposons de créer, par le biais d'un projet de loi, à l'automne.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Murray: Cette agence aura son siège social à Moncton et des bureaux dans les quatre capitales provinciales de la région de l'Atlantique. Le président-directeur général de l'Agence sera M. Donald McPhail, fonctionnaire hautement respecté que de nombreux sénateurs connaissent fort bien. Il est, à l'heure actuelle, l'ambassadeur du Canada en République fédérale d'Allemagne et il a une vaste expérience de la politique en matière de commerce et de développement économique au Canada, et en particulier, dans la région de l'Atlantique. En attendant la création de cette agence par voie législative, M. McPhail sera président désigné et conseiller spécial du ministre. Il présidera un conseil formé de représentants des secteurs privé et public dans les provinces de l'Atlantique.

L'Agence aura pour mandat de favoriser le développement de petites et moyennes entreprises et industries dans les provinces de l'Atlantique, et à cet égard, elle devra élaborer des politiques et mettre en œuvre des programmes, de concert avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé. L'Agence aura également pour tâche de coordonner et de planifier toutes les activités fédérales contribuant à la croissance économique de la région, et plus particulièrement les contrats de l'État, la formation et le perfectionnement, la création d'emplois, le développement de l'infrastructure technologique et la promotion d'investissements à l'échelle locale. Ainsi, l'Agence aura un double mandat; elle devra d'une part, prendre des mesures en tant qu'agence régionale et d'autre part donner des conseils au niveau de la politique et des programmes nationaux. Les Bureaux des quatre coordonnateurs fédéraux de développement économique de la région de l'Atlantique sont regroupés, afin de former le noyau, la base administrative de la nouvelle agence proposée.

On va me confier les pouvoirs et les fonctions qui incombent, à l'heure actuelle, au ministre de l'Expansion industrielle régionale en vertu de la Loi sur le développement industriel et régional, en ce qui a trait aux quatre provinces de l'Atlantique et pour autant que tous les prêts ou toutes les subventions

concernés soient inférieurs à 2 millions de dollars au cours d'une année financière donnée ou à 10 millions de dollars sur une période de cinq ans. Cela vise notamment les initiatives au titre des programmes Entreprise Atlantique et Entreprise Cap-Breton. L'Agence, et par le fait même, votre serviteur, seront également chargés de l'application de la Loi sur les zones spéciales et de la Loi sur les prêts aux petites entreprises pour ce qui touche aux provinces de l'Atlantique. La plupart des accords-cadre au titre des ententes de développement économique et régional du ministère de l'Expansion industrielle régionale passent sous ma responsabilité, et seront administrés par la nouvelle agence, à l'exception de ceux qui concernent des entreprises bien précises ou la restructuration de secteurs industriels importants.

L'engagement financier annoncé par le premier ministre pour cet organisme samedi dernier représente 1,05 milliard de dollars de nouveaux crédits sur cinq ans. Cela vient s'ajouter à ce que nous consacrons au EDERs et aux autres programmes fédéraux de développement économique dans la région. Les programmes et responsabilités dont j'ai parlé tout à l'heure, qui me sont transférés à partir d'autres ministères et organismes, viendront avec leurs budgets et leurs années-personnes. Ils ne seront évidemment pas financés à même les 1,05 milliard de dollars que le premier ministre a accordés à l'agence pour les cinq prochaines années. Il s'agit de nouveaux crédits pour une nouvelle agence et de nouveaux programmes. Je vais présider un comité des ministres des provinces de l'Atlantique qui contrôlera les activités de cette agence et se réunira fréquemment avec le président pour faire le point du mandat de l'agence.

Honorables sénateurs, avec la création de cette agence, le premier ministre indique avec fermeté à tous ceux à Ottawa ou dans la région qui s'intéressent à ces questions qu'il fait de la lutte contre les disparités régionales sa priorité. Bien que certaines objections aient été formulées dans l'autre endroit au fait qu'un honorable sénateur ait été chargé de cette responsabilité, il reste que le premier ministre a tenu à s'adresser à un ministre qui n'était pas déjà accablé de lourdes responsabilités ministérielles et qui était responsable d'une agence centrale dont les activités s'étendent à divers ministères et organismes du gouvernement et dont le mandat s'exerce à toute l'échelle gouvernementale. Le premier ministre montre aussi énergiquement que la lutte contre les disparités régionales est au cœur de toute idée véritable de réconciliation nationale et d'unité nationale.

J'aimerais dire aux honorables sénateurs quelques mots de mes fonctions. A chaque fois que j'entreprends quelque chose qui vient s'ajouter à mes responsabilités de leader du gouvernement en cet endroit, cela entraîne un surcroît de travail pour mes collègues, le leader adjoint du gouvernement, le sénateur Doody et le whip en chef du gouvernement, le sénateur Phillips. Je tiens donc à les remercier publiquement de leur coopération et de leur sollicitude, et à souligner l'aide considé-